



COMMUNIQUÉ

N° : 53

Critères pour le dépistage de la COVID-19 dans le processus de transport aérien

16 juin 2020 (Genève) – L'Association du transport aérien international (IATA) a publié des critères relativement à l'utilisation des tests de dépistage de la COVID-19 dans le processus de voyage aérien. Si les gouvernements décidaient de mettre en place le dépistage de la COVID-19 chez les voyageurs qui arrivent de pays considérés comme à risque élevé, il faudrait que les tests donnent des résultats rapides, puissent être effectués à grande échelle et aient un taux très élevé d'exactitude. De plus, le dépistage doit être économique et ne pas créer de barrière économique ou logistique aux voyages.

L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a publié le document d'orientation *Paré au décollage*, qui propose des lignes directrices mondiales à l'intention des gouvernements pour reconnecter les gens et les économies grâce au transport aérien. *Paré au décollage* énonce des mesures à plusieurs niveaux pour réduire les risques de transmission de la COVID-19 durant les voyages aériens et les risques d'importation de la COVID-19 par voie aérienne. Le dépistage ne devrait pas être imposé comme condition pour la réouverture des frontières ou le rétablissement des services aériens.

La technologie de dépistage rapide, hors laboratoire, au moyen de tests de réaction en chaîne par polymérase (RCP) pourrait constituer un niveau de protection utile pour les voyageurs arrivant de pays considérés comme à risque élevé, éliminant potentiellement la nécessité de mesures plus fastidieuses et invasives comme la quarantaine, qui constitue un empêchement majeur aux voyages et au rétablissement de la demande.

« Les compagnies aériennes sont déterminées à réduire les risques de transmission de la COVID-19 associés aux voyages aériens, et le dépistage de la COVID-19 pourrait jouer un rôle important. Mais il doit être mis en œuvre conformément aux orientations mondiales de l'OACI pour le redémarrage, avec pour objectif de faciliter les voyages. La vitesse, l'échelle d'application et l'exactitude sont les critères de performance critiques pour intégrer efficacement le dépistage au processus de voyage », a déclaré Alexandre de Juniac, directeur général et chef de la direction de l'IATA.

Dans le cadre du processus de voyage, le dépistage de la COVID-19 devrait être effectué par des responsables de la santé publique compétents et il devrait satisfaire les critères suivants :

- **Rapidité** : les résultats des tests devraient être livrés rapidement, en moins d'une heure, ce qui serait la norme maximale.
- **Échelle d'application** : si le dépistage est effectué à l'aéroport, il faudrait pouvoir effectuer plusieurs centaines de tests par heure. Des prélèvements de salive plutôt que le prélèvement dans le nez ou la gorge au moyen d'écouvillons faciliteraient l'opération, en réduiraient la durée et favoriseraient l'acceptation par les passagers.

- **Exactitude** : un taux extrêmement élevé d'exactitude est essentiel. Les faux négatifs et les faux positifs doivent totaliser moins de 1 %.

Où se situe le dépistage dans le processus de voyage ?

Idéalement, le test de COVID-19 devrait être requis préalablement à l'arrivée à l'aéroport, et moins de 24 heures avant le voyage. Le fait que les passagers arrivent « prêts pour le vol » réduirait le risque de contagion à l'aéroport et permettrait d'accommoder autrement les voyageurs dont le test serait positif.

Si le dépistage est requis dans le cadre du processus de voyage, on recommande de le faire au départ. Les gouvernements devraient reconnaître mutuellement les résultats des tests et la transmission des données se ferait directement entre les passagers et les gouvernements, d'une manière semblable à la délivrance de visa déjà en place.

Toute exigence de dépistage devrait être mise en place pour la durée nécessaire. À cette fin, il faudrait réévaluer régulièrement la situation.

Qui devrait assumer les coûts ?

Le coût est un enjeu important. Le dépistage devrait faciliter les voyages et non pas dresser une barrière économique. Comme le test peut coûter plus de 200 \$ dans certaines destinations européennes, il s'agit là d'une sérieuse préoccupation. L'IATA appuie le règlement sanitaire de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui exige que les gouvernements assument les coûts du dépistage sanitaire obligatoire. Si un test est offert sur une base volontaire, il devrait être facturé au prix coûtant.

Que se passe-t-il si une personne reçoit un résultat positif ?

Idéalement, le dépistage devrait se faire avant le voyage ou au point de départ, et un résultat positif ferait en sorte que le passager ne pourrait pas voyager comme prévu. Dans de tels cas, les compagnies aériennes ont fait preuve de souplesse envers les voyageurs. Ces accommodements comprennent le report de la réservation ou le remboursement, selon les politiques commerciales des compagnies aériennes. Plusieurs compagnies aériennes offrent la même souplesse aux passagers qui croient avoir des symptômes de la COVID-19 ainsi qu'aux personnes qui voyagent avec eux, en particulier lorsqu'elles font partie du même ménage.

Si le dépistage est ordonné à l'arrivée et qu'un passager reçoit un résultat positif, ce passager devrait être traité selon les exigences de l'État d'accueil. Les compagnies aériennes ne devraient pas avoir à rapatrier le passager et ne devraient pas subir des pénalités financières comme des amendes ou des sanctions opérationnelles comme le retrait du droit d'opérer dans le marché.

[Voir la présentation de David Powell sur le dépistage](#)

Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec :

Communications corporatives
Tél. : +41 22 770 2967
Courriel : corpcomms@iata.org

Notes aux rédacteurs :

- Le test RCP détecte la présence du virus dans le corps d'une personne (ARN viral) avant la formation d'anticorps ou l'apparition des symptômes. Les tests sérologiques du coronavirus ne sont pas appropriés pour faciliter les voyages puisqu'ils détectent la présence d'anticorps afin de déterminer si une personne a eu la maladie. Le dépistage sérologique ne détecte pas la maladie avant que les anticorps soient produits.

- L'IATA (Association du transport aérien international) représente quelque 290 compagnies aériennes qui assurent 82 % du trafic aérien mondial.
- Vous pouvez nous suivre sur la page <http://twitter.com/iata> pour prendre connaissance des annonces, des positions politiques et d'autres renseignements utiles.